

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N°B 17/030

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE

Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015.

Vu la conventions passée avec l'EPA d'Alzette-Belval telle que référencée dans la liste ci-annexée pour mener des études,

Considérant la nature de la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant modificatif à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE LE _ 1 FFV. 2017

Le Préfet de Région, Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Céral et pour les Afraires Régionales et Européennes

Jacques GARAU

e Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
Périmètre de l'OIN Alzette-Belval Etudes géotechniques et environnementales (P08ODX0A002) Avenant n°2	EPA d'Alzette-Belval Convention du 18/04/2013	Modification de l'enveloppe	600 000 € TTC	1 350 000 € TTC